

MALAISES À PÔLE EMPLOI

. Jadis chargé d'aider les usagers à retrouver un emploi ou une formation, Pôle Emploi n'a-t-il pas pour fonction désormais de **contraindre ses « clients » « d'accepter », sous peine de sanctions , un emploi de plus en plus rare et précaire, et de toute façon formaté par les besoins exclusifs de patrons exigeant faible coût, obéissance et rentabilité. ?**

Alors que les **contrôles tatillons** se renforcent sur les demandeurs d'emploi, au point de tenter de faire jouer aux conseillers un rôle de policier qui n'est pas le leur, les employeurs peuvent continuer à proposer des formats de contrats de travail de plus en plus précaires et atypiques au regard du Code du Travail (fortement mis à mal il est vrai)⁹. Ne vient-on pas même de voir à Vaulx-en-Velin (et aussi dans d'autres Agences) des escrocs utiliser les services de Pôle Emploi pour proposer de soi-disant offres d'emploi leur permettant de subtiliser « légalement » les papiers d'identité de demandeurs d'emploi et de disparaître dans la nature ?

Laxisme donc pour les patrons et le contenu de leurs offres d'emploi, mais contrôle renforcé pour les demandeurs d'emploi suspects a priori de « fainéantise » et de « fraude aux allocations » , à l'instar des RSA menacés de plus de se voir imposer des heures de travail gratuit.

Et pour mieux encadrer, et de façon plus rentable, tous ces délinquants en herbe, **instauration de nouvelles règles de fonctionnement** qui voudraient forcer les usagers à répondre aux convocations téléphoniques, et maintenant à ne communiquer avec Pôle Emploi que par internet. Nous le répétons donc : **LA POSSESSION D'UNE ADRESSE INTERNET N'EST EN AUCUN CAS OBLIGATOIRE.. REFUSEZ-LÀ ! SON UTILISATION EST GÉNÉRATRICE D'ERREURS DE LA PART DE PÔLE EMPLOI, ET REND LA DÉFENSE DES DROITS DE L'USAGER BEAUCOUP PLUS DIFFICILE, comme le montre l'augmentation du nombre de radiations (plus de 30 000 par mois, de 500 000 par an).**

Les conseillers Pôle Emploi eux aussi en subissent symétriquement, de l'autre côté du guichet, les conséquences Ils fonctionnent désormais dans un cadre de concurrence avec des entreprises privées, tant dans le domaine de « l'accompagnement », des prestations, que de la formation. transformés en « marchés » juteux sur le dos des chômeurs et des précaires La mise en place d'un management inspiré des pires méthodes du privé est destinée à briser les collectifs, à individualiser les rapports de travail, à instaurer de la concurrence entre agents... L'incitation au rendement est là pour tuer les solidarités et transformer les conseillers en « bon petit soldat » prêt à radier le moindre « client » non conforme !

Dans ces conditions le fossé risque de se creuser entre conseillers et usagers. En témoignant les derniers faits divers de séquestration, tentative de suicide, violences physiques ou verbales à l'encontre des agents révèlent le degré de tension qui règne actuellement dans les agences. **Nous ne l'acceptons pas, et ferons tout pour que se développe une réflexion commune sur la fonction du Pôle Emploi, une remise en cause commune du « contrôle social » qui s'y développe, et pour développer les pratiques de solidarité nécessaires.**

Pour notre part nous exigeons :

- **la suppression du suivi mensuel obligatoire**
- **l'arrêt immédiat des radiations, tant que n'existera pas une offre d'emploi et de formation à la hauteur des besoins**
- **l'arrêt du recours et de la sous-traitance au privé, le retour à des objectifs et des modes de fonctionnement conformes à un Service Public ainsi que les moyens nécessaires**
- **et donc la titularisation immédiate des 6000 emplois précaires actuellement à Pôle Emploi.**



Vous êtes victime d'une radiation, ou d'un autre déni de droit

Passez à nos permanences, ou consultez vite : www.recours-radiation.fr